

# Flash

**Février 2026**

Optimum Vie est une société d'assurance française membre du Groupe Optimum, un groupe financier diversifié privé canadien ayant des activités au Canada, aux États-Unis et en France.

Voici les rubriques de votre *Flash* de février :

1. Orias 2026
2. Projet de loi de finances pour 2026
3. Budget 2026 définitivement adopté : qu'est-ce que la « garantie émeute » qui agace les assureurs ? (source : Prévissima)
4. Succession : les titres détenus par le défunt ne peuvent pas être transférés sur le PEA d'un héritier (source : AMF)
5. Vie quotidienne - Le prix de l'électricité en dix questions (source : Vie publique)
6. Santé et Société - Espérance de vie en bonne santé à 65 ans : quels sont les derniers chiffres ?
7. Optimum Gestion Financière – L'IA entraîne d'importants arbitrages sur les marchés

## Orias 2026

Chers partenaires, le renouvellement de l'inscription à l'ORIAS pour 2026 devait être effectué entre le 1<sup>er</sup> et le 31 janvier 2026.

La clôture définitive aura cependant lieu le 28 février 2026. Si vous ne renouvez pas votre inscription avant le 28 février 2026, vous serez radié du registre ORIAS et vous ne pourrez plus exercer votre activité jusqu'à une nouvelle inscription complète.

Pour rappel vous devez fournir : une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle conforme, une garantie financière (si applicable), un justificatif de capacité professionnelle, un Kbis récent.

Le coût du renouvellement est de 25 € par catégorie d'inscription (IAS, IOBSP, CIF, etc.). Si vous êtes inscrit dans plusieurs catégories, multipliez par le nombre de catégories.

Nous vous invitons, si vous ne l'avez pas déjà fait, à réaliser votre demande dans les meilleurs délais afin de disposer de votre immatriculation dans les délais impartis à : [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

À réception de celle-ci, merci de l'adresser à nos services :  
[EPartenaire@optimumvie.com](mailto:EPartenaire@optimumvie.com)



# Projet de loi de finances pour 2026

Baisse des dépenses de l'État, taxe sur les holdings patrimoniales, impôts exceptionnels sur les plus fortunés prolongés... Que contient le projet de loi de finances qui entend ramener le déficit public à 5 % du PIB en 2026 ?

Le Conseil constitutionnel a été saisi à plusieurs reprises du projet de loi de finances : le 4 février, d'une part par plus de 60 députés du groupe Rassemblement national, d'autre part par le Premier ministre, le 5 février, par plus de soixante députés des groupes La France Insoumise - Nouveau Front Populaire, Écologiste et Social, et Gauche Démocrate et Républicaine, et le 6 février par plus de 60 députés du groupe Socialistes et apparentés.

## Les étapes précédentes

1. Les mesures concernant les particuliers
2. Les mesures touchant les entreprises
3. La maîtrise des dépenses de l'État
4. La participation des collectivités à l'effort de redressement

La loi de finances pour 2026 a pour objectif de réduire le déficit public de 5 % du PIB (contre 5,4 % en 2025).

Le déficit de l'État est ainsi chiffré à 134,6 milliards d'euros (Md€) d'euros (contre 131,6 Md€ en 2025). La part de la dette publique atteindrait plus de 118 % du PIB (contre 116 % en 2025).

Le total des recettes s'élèvera à 365,5 Md€. Le taux de prélèvements obligatoires s'établira à 43,9 % du PIB.

Le texte ambitionne de redresser les comptes publics par :

- Des hausses de recettes fiscales, en particulier par un effort supplémentaire des contribuables les plus aisés et par la suppression de plusieurs niches fiscales ;
- Une baisse des dépenses de l'État, hors Défense nationale.

## Les mesures concernant les particuliers

La loi de finances indexe le barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation (+0,9%), afin de neutraliser ses effets sur le niveau d'imposition des ménages. Les aides personnelles au logement (APL) seront également indexées sur l'inflation. L'abattement actuel de 10 % sur les pensions de retraite, qui bénéficie principalement aux retraités imposables, est maintenu.

La contribution différentielle sur les plus hauts revenus (CDHR), introduite par la loi de finances pour 2025, est reconduite jusqu'à ce que le déficit repasse sous le seuil de 3 % du PIB. Cette contribution permet d'imposer à un taux moyen minimum de 20 % les 24 000 foyers les plus aisés (dont le revenu annuel dépasse 250 000 euros pour un célibataire et 500 000 euros pour un couple).

Une nouvelle taxe sur le patrimoine financier, visant les actifs des sociétés dites "holdings", est instaurée pour faire échec aux stratégies de contournement de l'impôt. Le taux



de la taxe sera de 20 %. Cette imposition sera soumise à plusieurs conditions : applicabilité de l'impôt sur les sociétés, patrimoine d'une valeur minimale de 5 millions d'euros... Elle ne s'appliquera qu'aux actifs non liés à une activité professionnelle ("actifs non opérationnels"). La trésorerie ainsi que les objets d'art, de collection ou d'antiquité sont exclus de l'assiette de l'imposition.

Le budget pour 2026 prévoit par ailleurs de revaloriser la prime d'activité à hauteur de 50 euros en moyenne, ce qui devrait représenter un coût de 700 millions d'euros. Le repas à un euro dans les restaurants universitaires sera étendu à l'ensemble des étudiants, et non plus aux seuls boursiers, grâce à l'affectation de crédits dans le programme « Vie étudiante ». Les bourses accordées aux étudiants sont également maintenues. L'exonération fiscale et sociale sur les pourboires est prolongée jusqu'à fin 2028.

Concernant le logement, un nouveau dispositif, « Relance Logement », est instauré afin d'inciter les particuliers à acheter un logement pour ensuite le louer à des prix abordables, pendant une durée minimale (9 ans). Un système d'amortissement fiscal renforcé sera appliqué pour l'achat de logements anciens dégradés, à rénover, ou de logements neufs. Il s'agit de répondre à la crise du marché du logement locatif. Le guichet MaPrimeRénov', aide à destination des propriétaires pour réaliser des travaux de rénovation énergétique, sera bien rouvert à l'ensemble des ménages en 2026. La réduction de loyer de solidarité (RLS), une aide au logement financée par les bailleurs sociaux, est réduite à 900 millions d'euros. La charge financière imposée aux organismes habitations à loyer modéré (HLM) est ainsi abaissée.

Plusieurs taxes sont créées ou augmentées, parmi lesquelles :

- Une taxe de 2 euros « petit colis » (de moins de 150 euros) sur les produits importés depuis un État tiers à l'Union européenne (UE), qui vise à lutter contre la concurrence déloyale de grandes plateformes, notamment chinoises, comme Shein ou Temu ;
- La taxe exigée pour une première demande ou le renouvellement d'un titre de séjour et pour la régularisation, dont le montant est augmenté.

Le plafond du dispositif de réduction d'impôt à 75 %, dit « Coluche », est doublé (de 1 000 à 2 000 euros). L'objectif est d'inciter les dons aux associations et organismes d'aide aux personnes en matière de repas, de logement, de soins médicaux et de violences conjugales.

# Projet de loi de finances pour 2026 (suite)

## Les mesures touchant les entreprises

La contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises (CEBGE), initialement prévue pour la seule année 2025, est prolongée en 2026. Cette surtaxe devrait permettre de rapporter environ 7,5 Md€ en 2026, contre 8 Md€ l'année précédente. Elle s'appliquera aux entreprises ayant un chiffre d'affaires d'au moins 1,5 Md€ et étant redevables de l'impôt sur les sociétés, ce qui correspond à environ 300 groupes. Contrairement à 2025, les entreprises de taille intermédiaire (ETI) ont été exclues du champ de la contribution pour l'année 2026.

L'exonération de droits de mutation à titre gratuit dite « pacte Dutreil », appliquée aux transmissions d'entreprises familiales, est davantage encadrée. Cette niche fiscale permet un abattement fiscal de 75 %. L'assiette des biens concernés est resserrée : les biens somptuaires (objets d'arts, voitures...) non exclusivement affectés à l'activité professionnelle seront exclus de l'allègement fiscal. La durée de conservation des titres et parts de société acquis par le pacte passe de 4 à 6 ans.

Le texte resserre les conditions qui permettent d'obtenir un report d'imposition sur la plus-value réalisée à l'occasion d'un apport de titres à une société holding.

La réduction d'impôt sur le revenu dite « Madelin » ou « IR-PME », qui incite à l'investissement de particuliers sous forme de souscription dans le capital de petites et moyennes entreprises (PME), est ajustée. Il s'agit de mieux cibler les jeunes entreprises innovantes, dont le besoin en fonds propres est important. Le dispositif « jeunes entreprises innovantes (JEI) » est par ailleurs prorogé de 3 années supplémentaires (jusqu'à fin 2028).

Un plafonnement de la prise en charge des droits issus de l'alimentation du compte personnel de formation (CPF) est instauré pour les formations menant à une certification professionnelle ou autre formation certifiante attestant de compétences professionnelles. La possibilité de financer son permis de conduire via le CPF sera réservée aux demandeurs d'emploi. L'aide dont bénéficiaient jusque-là les apprentis pour financer leur permis de conduire a été supprimée.

Dans les domaines de l'énergie et des transports, des réductions voire des exonérations de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sont instaurées.

Dans la continuité du PLF 2025, plusieurs dispositions en faveur des agriculteurs sont reconduites. Le régime fiscal des indemnités est consolidé. Un crédit d'impôt de 7,5 % pour soutenir les exploitants adhérant aux coopératives d'utilisation du matériel agricole (Cuma) est créé. Le crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique est prolongé jusqu'en 2028. Le label "haute valeur environnementale" (HVE) est prolongé en 2026.

Le crédit d'impôt pour investissement en faveur de l'industrie verte (C3IV) est prorogé jusqu'à 2028.

## La maîtrise des dépenses de l'État

Le texte prévoit de ralentir la hausse des dépenses publiques, pour diminuer leur part dans le PIB, qui sera de 56,6 % (-0,2 points par rapport à 2025).

L'effort pèsera principalement sur la maîtrise des dépenses de l'État. Celles-ci s'élèveront à près de 501 Md€ en 2026, soit +10,5 Md€ par rapport à 2025 (au sein du périmètre de dépenses de l'État).

Des économies seront opérées au niveau de plusieurs ministères, dont les moyens stagnent voire diminuent.

Le budget de « Défense » fait exception : il bénéficiera de 6,5 Md€ supplémentaires, soit plus que l'évolution prévue par la dernière loi de programmation militaire.

Plusieurs coupes sont prévues, notamment dans le programme d'investissements France 2030 et le Fonds vert.

## La participation des collectivités à l'effort de redressement

Les collectivités locales sont associées aux efforts de maîtrise du déficit public (participation attendue de 2 Md€).

La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), dont le coût est supporté par les collectivités pour chaque tonne de déchet enfoui ou incinéré, va augmenter annuellement jusqu'en 2030.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) n'est ni réduite ni revalorisée. Elle est maintenue à son niveau de 2025.

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico), initialement prévu pour la seule année 2025, est maintenu en 2026. L'effort imposé aux collectivités via ce dispositif sera de 740 millions d'euros. Les communes seront entièrement exonérées de cette ponction.

Une « prime régaliennne » annuelle de 500 euros est instaurée pour les maires. Un régime d'assurance pour les collectivités en cas de dommages résultant d'émeutes et un fonds de mutualisation pour les indemniser sont créés.

La liaison entre les taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la taxe foncière est supprimée, afin que les communes puissent augmenter le premier sans pénaliser les propriétaires résidant à l'année sur leur territoire.

L'expérimentation de la recentralisation du financement du revenu de solidarité active (RSA), conduite dans 3 départements, est prolongée jusqu'à fin 2031 (au lieu de 2026). L'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée », qui vise à l'insertion socioprofessionnelle des personnes éloignées de l'emploi, est également prolongée jusqu'à fin 2026.

---

Voir l'article complet : [www.vie-publique.fr/loi/300444-budget-de-letat-2026-projet-de-loi-de-finances-plf-2026](http://www.vie-publique.fr/loi/300444-budget-de-letat-2026-projet-de-loi-de-finances-plf-2026)

Vous pouvez aussi consulter le dossier législatif du projet de Loi de Finances sur : [www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000052390038/](http://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000052390038/)

# Budget 2026 définitivement adopté : qu'est-ce que la « garantie émeute » qui agace les assureurs ? (source : Prévissima)

Après avoir échappé à plusieurs motions de censure, le gouvernement de Sébastien Lecornu a finalement accouché aux forceps du budget pour 2026. Si la France dispose enfin d'un cadre financier, ce dernier intègre une nouvelle mesure qui provoque l'inquiétude des assureurs : la création d'une « garantie émeute » obligatoire, directement financée par le secteur.

## Qu'est-ce que la « garantie émeutes » ?

Ça y est, la France dispose enfin d'un budget. Mais aussi d'une nouvelle contribution qui ne ravit pas du tout les assureurs. Parmi les mesures adoptées dans ce budget 2026, la mise en place d'une « mutualisation du risque émeutes » destinée à couvrir les dégâts liés aux violences urbaines. Le projet initial prévoyait une contribution systématique d'au moins 5 % prélevée sur tous les contrats d'habitation et d'assurance automobile des Français.

Cependant, face au tollé général et aux critiques acerbes venues non seulement des assureurs, mais aussi des associations de consommateurs, le gouvernement a dû revoir sa copie et changer de stratégie.

Désormais, les modalités de financement de cette mécanique d'assurance obligatoire sont directement portées à la charge des compagnies d'assurance, et non plus explicitement à celle des assurés. Le texte prévoit une contribution de solidarité dont le taux ne peut excéder 1,5 % du total des primes « dommages aux biens » et « pertes d'exploitation » perçues par les assureurs.

## Un possible impact sur certains contrats d'assurance ?

Dans les faits, rien n'indique cependant que les assureurs ne répercuteront pas le coût de ce nouveau fonds sur certains contrats d'assurance. Par ailleurs, au-delà de l'aspect purement financier, le débat est idéologique et politique. Les assureurs s'interrogent : est-il normal qu'ils doivent « payer les pots cassés » de ce qui peut être perçu comme une défaillance de l'État dans ses missions régaliennes ?

Dans une tribune publiée dans *Les Échos* fin 2025, Jean-Laurent Granier, PDG de Generali France, s'offusquait déjà de cette dérive. « *Aujourd'hui, il n'y a pas de problème de garantie émeute, en dehors de la Nouvelle-Calédonie, dès lors que l'État parvient à maintenir l'ordre public et honore les recours qui lui sont soumis en cas de défaillance* », indiquait-il.



Le dirigeant soulevait aussi une question fondamentale sur la nature même du risque : « *L'émeute est-elle un aléa comparable à une catastrophe naturelle ou un incendie, ou d'abord un fait politique relevant de l'action publique ?* ». Sa conclusion était sans appel : le rôle des assureurs est d'accompagner l'aléa, « *pas de garantir l'irresponsabilité* » publique.

## Le Conseil constitutionnel pourrait être saisi

Un espoir juridique demeure néanmoins pour les assureurs. Cette mesure pourrait en effet encore devoir franchir le filtre du Conseil constitutionnel avant sa promulgation définitive. L'article présente en effet toutes les caractéristiques pour être qualifié de « cavalier budgétaire ». Dans le jargon législatif, il s'agit d'une disposition introduite dans une loi de finances, mais qui n'a aucun rapport direct avec les recettes ou les dépenses de l'État pour l'année à venir.

**Budget 2026 définitivement adopté : qu'est-ce que la « garantie émeute » qui agace les assureurs ? | Previssima**



## Succession : les titres détenus par le défunt ne peuvent pas être transférés sur le PEA d'un héritier (source: AMF)

Les litiges soumis à la médiation qui ont pour cadre une succession révèlent parfois, comme dans le dossier présenté, le souhait des héritiers de conserver les titres plutôt que de les vendre. Toutefois, il convient de rappeler qu'en pareille situation, les titres initialement logés sur le PEA du défunt ne peuvent être transférés sur le PEA de l'héritier.

**Découvrez :** les faits, l'instruction, la recommandation et la leçon à tirer dans le blog du médiateur via le lien ci-après : [Succession : les titres détenus par le défunt ne peuvent pas être transférés sur le PEA d'un héritier | AMF](#)



## Vie quotidienne

### Le prix de l'électricité en dix questions (source : Vie publique)

Contribution tarifaire d'acheminement (CTA), accise... quel est l'impact des différentes taxes sur la facture d'électricité du consommateur ? Comment le prix de l'électricité évolue-t-il ? Le point en 10 questions avec Vie publique.

1. Tarifs de l'électricité : quels changements début 2026 ?
2. Pourquoi le prix de l'électricité évolue-t-il ?
3. Comment fonctionne le marché de gros de l'électricité ?
4. Quel est l'impact des quotas de CO2 sur le prix de l'électricité ?
5. Prix réglementé, prix fixe : quelle différence ?
6. L'aide publique aux énergies renouvelables (EnR) a-t-elle des conséquences sur le prix de l'électricité ?
7. Depuis quand l'électricité est-elle ouverte à la concurrence en France ?
8. Pourquoi EDF vend-elle de l'électricité à ses concurrents ?
9. Pourquoi la France exporte-t-elle son électricité ?
10. Quel est le rôle de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) ?

La réponse à toutes ces questions dans l'article au complet : [Le prix de l'électricité en 10 questions | vie-publique.fr](#)



## Espérance de vie en bonne santé à 65 ans : quels sont les derniers chiffres ?

L'espérance de vie sans incapacité correspond au nombre d'années qu'un individu peut espérer vivre sans être limité par un problème de santé dans ses activités quotidiennes. Comment évolue-t-elle en France en 2024 ?

Une étude publiée le 22 janvier 2026 par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) révèle que "l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans est de 11,8 ans pour les femmes (12 ans en 2023) et de 10,5 ans (sans évolution par rapport à 2023) pour les hommes en 2024".

### L'espérance de vie en bonne santé à 65 ans en 2024

**À 65 ans, les femmes peuvent espérer vivre encore 11,8 ans sans incapacité et 18,5 ans sans incapacité forte (handicap), et les hommes 10,5 ans sans incapacité et 15,8 ans sans incapacité forte.** Depuis 2008, l'espérance de vie à 65 ans sans incapacité a progressé de 1 an et 9 mois pour les femmes et pour les hommes. L'essentiel de cette hausse a eu lieu entre 2008 et 2019.

Cette évolution traduit le recul de l'âge auquel apparaissent les maladies chroniques liées au vieillissement et le fait que ces problèmes de santé peuvent n'affecter les individus que temporairement, grâce à une meilleure prise en charge.

Depuis 2008, l'espérance de vie sans incapacité à la naissance progresse à un rythme proche de celui de l'espérance de vie. Les femmes peuvent espérer vivre 64,1 ans sans incapacité et les hommes 63,7 ans.

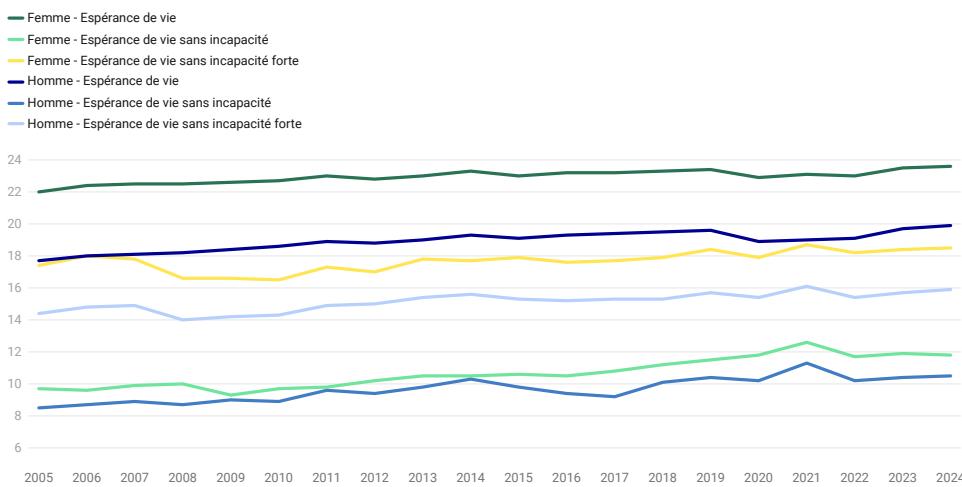
### Des niveaux supérieurs aux moyennes européennes

En 2023, la France se situe au-dessus de la moyenne européenne pour :

- L'espérance de vie sans incapacité à 65 ans. Celle des femmes est supérieure de 2 ans et 5 mois à la moyenne de l'Union européenne (UE) à 27 qui s'élève à 9,6 ans et celle des hommes dépasse de 1 an et 4 mois la moyenne européenne (9,2 ans) ;
- L'espérance de vie sans incapacité à la naissance. Chez les femmes, elle est supérieure de 10 mois à la moyenne européenne (63,3 ans), et celle des hommes dépasse de 8 mois la moyenne (62,8 ans).

Espérance de vie en bonne santé à 65 ans : les derniers chiffres | [vie-publique.fr](https://vie-publique.fr)

### Espérance de vie et espérance de vie sans incapacité à 65 ans par sexe, de 2008 à 2024



Série Insee - France Entière ; EVSI : espérance de vie sans incapacité - Calculs Drees à partir de 2016, en s'appuyant sur la méthode Ehemu.

Lecture > L'espérance de vie à 65 ans s'élève à 19,9 ans pour les hommes et à 23,6 ans pour les femmes en 2024. L'espérance de vie sans incapacité à 65 ans est de 10,5 ans pour les hommes et de 11,8 ans pour les femmes en 2024.

Champ > France, pour les EV. France métropolitaine de 2008 à 2021, France hors Mayotte à partir de 2022, pour les EVSI.

Graphique: Vie-publique.fr / DILA • Source: Insee, statistiques d'état civil, du recensement de la population et données issues de l'enquête Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV).



# Optimum Gestion Financière - L'IA entraîne d'importants arbitrages sur les marchés

Contrairement aux 3 années précédentes, la performance des « 7 Magnifiques<sup>1</sup> » est inférieure à celle du marché américain depuis le début d'année. Les investisseurs s'inquiètent de l'ampleur des investissements liés à l'intelligence artificielle. L'explosion des dépenses des géants technologiques crée une dynamique contrastée : certains secteurs profitent d'une demande record, tandis que d'autres modèles d'affaires apparaissent désormais sous pression. La performance s'élargit vers le reste du marché et les plus petites capitalisations.

En Europe, ASML et ASM International, fournisseurs clés d'équipements pour l'industrie des semi-conducteurs, figurent parmi les principaux « gagnants » avec une progression de plus de 30 % depuis le début de l'année<sup>2</sup>, la plus forte du secteur de la Technologie. Siemens Energy, portée par la flambée de la demande en turbines à gaz destinées à alimenter les datacenters, a publié des résultats records et s'envole de 37 %<sup>2</sup>.

À l'inverse, plusieurs entreprises apparaissent désormais comme des « victimes de l'IA ». Le secteur des logiciels est particulièrement touché, avec l'allemand SAP (-18 %) ou le français Dassault Systèmes (-24 %). De même, le lancement par Anthropic d'un assistant juridique a brutalement pénalisé les acteurs de l'édition professionnelle, comme Relx ou Thomson Reuters. Ces bouleversements nous amènent à repositionner nos portefeuilles afin de capter les tendances émergentes et réduire notre exposition aux segments sous pression.

## L'IA bouleverse le secteur des logiciels



Source : Bloomberg

## Performances

Depuis le début de l'année, nos profils affichent une performance positive, soutenue à la fois par les actions et les obligations. Les marchés obligataires profitent d'une légère baisse des taux en raison d'un contexte géopolitique instable, d'une maîtrise de l'inflation. De plus, les écarts de crédit se maintiennent à des niveaux compressés. Concernant les actions, les bourses européennes ont pris un meilleur départ que l'Amérique du Nord, pénalisée par la contre-performance des « 7 Magnifiques ».

<sup>1</sup> Alphabet, Amazon, Apple, Meta, Microsoft, Nvidia et Tesla

<sup>2</sup> Au 12 février 2026

Les informations contenues dans ce document ne constituent pas une offre d'achat, de vente, de souscription ou de services financiers, ni une sollicitation d'une offre d'achat de quelques produits d'investissement que ce soit. Tout investissement comporte des risques. Ce document ne tient pas compte des circonstances particulières propres à tout destinataire individuel auquel cette communication a été envoyée et ne doit pas être invoqué pour prendre une décision d'investissement. Chaque personne est invitée à lire le prospectus du fonds d'investissement envisagé avant toute décision d'investissement.

Performances nettes de frais de gestion (%)	2026	2025
Profil Prudence	1,0	-1,2
Profil Équilibré	1,2	-2,2
Profil Diversifié	1,0	-3,5
Profil Dynamique	1,4	-4,1
Optimum Actions	3,2	-8,3
Optimum Actions Internationales	-0,1	-0,1
Optimum Actions Canada (R)	-1,2	-0,8
Optimum Patrimoine	1,0	-3,5
Optimum Obligations	0,8	1,1

Au 6 février 2026

## Apaisement commercial propice à la croissance

Après une année 2025 marquée par les hausses des droits de douanes consécutives au « Liberation Day », cette nouvelle année s'ouvre sur une détente pour le commerce international. L'Union Européenne et l'Inde ont signé un accord de libre-échange, prévoyant une baisse très importante des droits de douane (environ -97 %). Aussi, le Canada et la Chine ont conclu un partenariat préliminaire, comprenant une baisse des tarifs douaniers sur certains produits agricoles canadiens en contrepartie d'une baisse des droits de douanes sur les véhicules électriques chinois. Enfin, les États-Unis continuent leur volte-face, en abaissant les droits de douanes sur l'Inde à 18 %, contre 25-50 % précédemment. En échange, l'Inde s'engage à acheter plus de 500 Mds\$ de produits américains et à cesser les importations de pétrole russe au profit d'approvisionnements accrus auprès des États-Unis. Ces mesures réduisent les tensions protectionnistes et créent un environnement plus favorable à la croissance mondiale.

## Pause monétaire prolongée

Les marchés devraient bénéficier un soutien monétaire moins important qu'en 2025. En effet, les principales banques centrales (BCE, Fed, Banque d'Angleterre et Banque du Canada) ont toutes maintenu leurs taux directeurs inchangés en ce début d'année.

- En zone euro, le taux de dépôt reste à 2 %, pour la 5<sup>e</sup> réunion consécutive malgré une inflation de retour sous les 2 %. Le marché n'anticipe aucune baisse de taux en 2026.
- En Amérique du Nord, la Réserve fédérale américaine a également suspendu son assouplissement monétaire pour la 2<sup>e</sup> fois consécutive, en dépit des pressions politiques. L'inflation reste plus élevée aux États-Unis (2,4 %) qu'en zone euro.

La nomination de Kevin Warsh pour succéder à Jerome Powell à la présidence de la Fed a initialement fait grimper les taux américains, le marché intégrant un resserrement plus agressif du bilan. Cependant, les taux américains se sont ensuite détendus grâce au ralentissement de l'inflation.

